

Editorial

Et maintenant ?

Les élections présidentielles sont passées. Notre "nouveau" Président est le même que l'ancien. Il n'a jamais obtenu aussi peu de voix au premier tour et autant au deuxième... Mais il est élu quand même, et pour cinq ans. Plus qu'un vote pour le président, il s'agit d'un rejet de Le Pen.

De par le nombre important de votes protestataires, les Français ont exprimé clairement qu'ils acceptaient de moins en moins les politiques dictées presque

exclusivement par les considérations économiques. Alors que la France croule sous les réglementations, les Français ne se retrouvent pas dans la privatisation des services publics, la précarité croissante de l'emploi, la modification programmée du régime des retraites, le risque de dégradation de la couverture sociale. A juste titre, les Français veulent un Etat fort mais pas autoritaire, un Etat sûr mais pas sécuritaire, un Etat garant des valeurs sociales mais qui sache s'adapter à leurs besoins. Ils veulent des entreprises qui produisent mais aussi des emplois pour eux et pour leurs enfants. Ils aspirent à la stabilité et au respect des valeurs humaines, et non à un système où le profit tend à dominer tout le reste, au détriment du service public et de l'intérêt général.

plus grande confusion auprès de la population, créant un climat pesant et délétère.

Pour notre part, nous avons manifesté au grand jour dans les rues de Tinténiac, nous avons créé un collectif d'habitants pour exprimer haut et fort notre indignation, nous avons distribué publiquement un tract au nom de ce collectif, nous avons défilé à Rennes le 1er Mai, nous avons lancé une pétition demandant la démission du Maire, nous avons déposé une gerbe le 8 Mai au Monument aux Morts... Et nous ne cesserons de ressentir et d'exprimer notre plus profond désaccord avec cette signature, car les explications données ne sont ni crédibles, ni suffisantes et que toutes les conséquences de cet acte désastreux n'ont malheureusement pas été tirées par son auteur, lors du dernier Conseil Municipal.

On nous demande fréquemment : "Et maintenant qu'allez-vous faire ?". Eh bien, nous allons tout simplement "continuer". Continuer à agir contre les dégâts causés par cette signature donnée à la légère ; continuer, par des actions de fond, à lutter contre la progression du racisme, de la xénophobie, contre les exclusions de toutes sortes ; continuer également à nous intéresser de plus près aux méthodes de gestion de ceux qui dirigent la commune ; et continuer à dénoncer, lorsque nous les constaterons, les abus et les prises de décisions autoritaires, la partialité et l'obscurantisme de certains conseillers municipaux.

Cristallisant les mécontentements, et bien que les solutions qu'il propose soient inacceptables et irréalistes, le Front National a été le principal bénéficiaire de cette crise de confiance. Crise qui a pris une dimension supplémentaire dans notre commune par le parrainage du Maire à la candidature de Le Pen.

Nous avons contesté cette signature. Cautionnant un candidat qui défend des valeurs intolérables, et engageant indirectement la population de Tinténiac et sa réputation, elle est incompréhensible et inacceptable de la part du premier magistrat de la commune. Les circonstances dans lesquelles cette signature a été donnée restent obscures et plus grave encore, les explications incohérentes, les rumeurs voire la désinformation qui ont suivi cette signature ont semé la

Qu'est-ce que "Tinténiac Pour Tous" ?

"**Tinténiac Pour Tous**" est un collectif d'habitants de Tinténiac et des environs qui s'est constitué spontanément en avril dernier, en réponse au traumatisme créé du fait du parrainage de Jean-Marie Le Pen par le Maire de Tinténiac et de la montée du Front National dans l'ensemble du pays.

Le Collectif est composé d'habitants de Tinténiac et des communes du canton ainsi que de personnes ayant des activités artisanales, industrielles, commerciales, culturelles, sportives ou autres sur la commune.

Il est fondé sur les valeurs suivantes :

- la lutte contre le racisme, la xénophobie, et toute autre forme d'exclusion
- la défense et la revitalisation au quotidien des valeurs démocratiques et républicaines
- le renforcement de l'expression et de l'initiative citoyenne locale

Il est régi par la loi de 1901 sur les associations à but non-lucratif.

Pour rejoindre le Collectif, ou pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter.

... suite page 4

Compte-Rendu et Analyse de l'ouverture du Conseil Municipal du 17 Mai 2002

Nous vous présentons ci-après un compte-rendu, rédigé par nos soins, de la première partie de la réunion du Conseil Municipal du 17 Mai 2002, lors de laquelle a été abordée la question de la signature du Maire pour le parrainage de Jean-Marie Le Pen. Nous veillons à distinguer le compte-rendu proprement dit, des commentaires qui l'accompagnent (en italiques). Une quarantaine de spectateurs étaient présents à cette réunion.

Compte-Rendu

En ouverture du Conseil Municipal, Louis Rochefort revient sur sa "signature de parrainage afin de combattre les idées du Front National" et présente ses excuses à ceux qu'elle a choqué. Il réaffirme son attachement à la démocratie et justifie son acte en le comparant à ceux qui ont encouragé la "pression de la rue" et la diffusion de tracts "anonymes et diffamatoires".

Jean-Yves Huet intervient, au nom de la minorité en soulignant tout d'abord l'importance de l'événement qui a touché Tinténiac et l'émotion suscitée dans la population. Il rappelle que la minorité n'a pas voulu s'associer aux manifestations, qu'elle regrette certains débordements, mais que le droit de manifester est fondamental en démocratie et qu'il doit être respecté.

J.-Y. Huet dénonce ensuite fermement la signature du Maire dans son principe, considérant qu'elle avait contribué à donner une tribune à des idées flattant "les aspects les moins nobles de l'âme humaine" ; qu'elle ne pouvait s'expliquer raisonnablement comme un acte de démocratie, dès lors que de nombreuses personnalités, y compris le Président de la République, considéraient que M. Le Pen représentait un danger pour la démocratie ; que la minorité ne pensait pas que le Maire avait signé par sympathie pour ces idées, mais qu'il avait cédé sous la pression, ce qui est inquiétant pour la commune.

J.-Y. Huet souligne enfin les conséquences pour Tinténiac : atteinte à l'honneur de la commune, opacité de la situation politique, climat préjudiciable à la vie collective locale et associative. Il conclut en considérant que le Maire avait, aux yeux de la minorité, commis une "faute" et perdu sa qualification comme Maire de Tinténiac, et il demande si la majorité municipale s'associe à cette signature.

Armél Lescop, Premier Adjoint, intervient au nom de la majorité, rappelant que la profession de foi de son groupe ne s'inscrivait dans "aucune référence politique". Il note que le parrainage est une prérogative du Maire, que ce dernier a utilisé sans consulter la majorité. Il ajoute que les insultes et les menaces ne permettent pas de résoudre les problèmes et conclut sur le souhait de son groupe de se remettre au travail.

J.-Y. Huet demande alors des éclaircissements sur les termes de "tracts anonymes", "diffamation", "insulte" et "menace" utilisés par le Maire et le Premier Adjoint, et désire savoir si ces mots s'adressent à la minorité. Le Maire argue du fait qu'une personne du Conseil Municipal avait manifesté "devant ses fenêtres". J.-Y. Huet considère que cela n'engage pas l'ensemble de la minorité, et se demande si la signature du Maire engage, elle, la majorité.

Commentaires

- Il est curieux de présenter cette signature comme une façon de "combattre" le Front National.
- Nous prenons acte positivement des excuses du Maire, même si cela, à notre sens, ne suffit pas.
- Le Maire fait semblant d'ignorer que c'est sa signature qui a déclenché les actions de protestation dans la commune.
- Le Maire ne semble pas prendre toute la mesure de la gravité de son acte.

- Nous avons regretté que les conseillers municipaux condamnant cette signature ne soient pas plus nombreux aux côtés des manifestants.
- Nous avons fermement condamné les inscriptions faites sur la Mairie dans la nuit du 26-27 Avril 2002.
- Le droit de manifester est en effet un droit fondamental, qui nous a paru tout à fait adapté pour exprimer publiquement notre indignation, lorsque nous avons appris la signature du Maire.

- Nous partageons l'analyse de la minorité sur la condamnation de principe.
- Les justifications successives du Maire ne nous permettent pas de nous prononcer sur les raisons profondes qui ont pu l'inciter à signer.
- Quels que soient ces raisons, l'inquiétude exprimée par la minorité rejoint notre position.
- Nous redoutons de surcroît le risque de contagion que cette signature peut avoir sur d'autres élus locaux de la région, compte-tenu du précédent que cette signature a créé.

- Nous partageons totalement l'analyse sur les conséquences locales de la signature. Ajoutons-y le risque que Tinténiac devienne une commune emblématique pour les partisans de l'extrême-droite.
- Tinténiac Pour Tous a demandé, dès le mois d'Avril, la démission du Maire, suite à sa signature.

- Si il est vrai que le Maire n'a pas l'obligation de consulter sa majorité pour décider de donner sa signature, les conseillers municipaux ont certainement une opinion sur cette question, car elle engage la commune à bien des égards.
- Il est inacceptable que la majorité considère que des protestations légitimes constituent des insultes et des menaces...
- A l'évidence, la majorité ne souhaite pas se prononcer sur le fond de la question.

- A notre connaissance, aucun tract anonyme n'a été distribué. Ils ont été au nombre de trois :
• un premier, par Tinténiac-Ensemble, revendiqué par la minorité municipale,
• un second, à l'initiative d'un citoyen, appelant à manifester,
• un troisième, titré "Tinténiac Pour Tous", que nous revendiquons.
Aucun d'entre eux ne contenait de propos diffamatoires ou menaçants...
- Répétons par ailleurs, que le droit de manifester, de défilé sur la voie publique et d'exprimer son désaccord avec les décisions de ses élus est un droit fondamental, prévu par la Constitution.

J.-Y. Huet propose alors que le Maire soumette au vote du Conseil Municipal une motion déclarant une opposition "farouche" aux thèses du Front National, désavouant la signature du Maire et déplorant ses conséquences pour la commune. Le Maire refuse la mise au vote. J.-Y. Huet en conclut que la majorité du Conseil Municipal s'associe à la position du Maire et déclare : "le jour venu, la population de Tinténiac sera juge".

Gaël Durel demande alors à intervenir et considère, en se référant à la minorité, qu'il lui est "plus facile de faire des cours de morale que des cours de gestion" ; que la lutte contre l'exclusion à Tinténiac, se situe sur des petites choses, telle que l'accessibilité aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite, dossier resté en sommeil, d'après lui, lors de la précédente mandature-; que l'action de la majorité doit consister à agir "sur des petites choses concrètes, pas des grandes idées".

G. Durel demande ensuite à J.-Y. Huet si il considère que les 250 personnes qui ont voté pour les extrêmes devaient quitter Tinténiac-? Puis, après avoir affirmé n'avoir "que faire des grandes idées", il l'interpelle sur la position de Lionel Jospin au niveau national. Il accuse ensuite Roger Rebours de vouloir "refaire le vote" et propose à J.-Y. Huet, qui s'émue de la situation, de lui "donner des mouchoirs pour pleurer ..."

J.-Y. Huet déplore alors la tournure prise par le débat dénotant un manque de respect pour les personnes et remarque qu'il y a déjà eu des précédents de la part de membres de la majorité. Il conclut en recadrant le débat sur le préjudice porté à la convivialité communale par la signature du Maire, considérant qu'il s'agit bien là d'une question locale.

Le Maire reprend alors la parole pour clore le débat sur l'ensemble de la question et passe à la suite de l'ordre du jour.

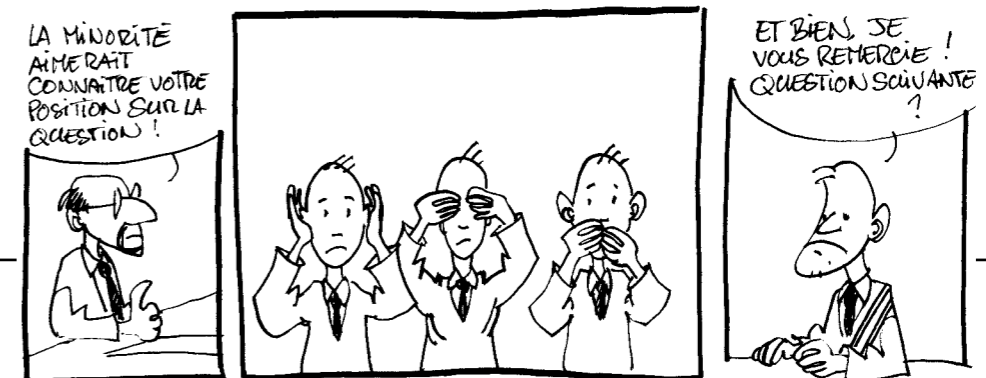
Notre conclusion :

La réunion du Conseil Municipal n'a malheureusement pas débouché sur la seule solution qui aurait pu permettre à l'assemblée municipale et aux habitants de la commune de repartir sur des bases saines :

- la condamnation, par le Conseil Municipal, de la signature du Maire,
- la démission du Maire de son mandat de Maire,
- l'élection d'un nouveau Maire, issu de la majorité municipale actuelle.

Nous constatons et déplorons que, pour beaucoup de nos concitoyens, rien ne sera plus jamais comme avant à Tinténiac. En outre, l'image de notre commune à l'extérieur est durablement atteinte.

L'opacité des positions et des décisions du Maire et de certains conseillers municipaux, ainsi que les évidents dysfonctionnements dans le débat municipal, nous inciteront désormais à exercer la plus grande vigilance vis-à-vis des affaires communales.



- Nous regrettons le refus du Maire car le résultat du vote de la motion aurait permis de clarifier enfin la situation.
- Aucun élu de la majorité ne s'est positionné individuellement par rapport à la signature, alors que plusieurs d'entre eux avaient soi-disant exprimé un profond désaccord avec cet acte...

- Dès le début de l'intervention, le ton employé place le débat sur le terrain de la polémique.
- L'accessibilité aux bâtiments publics est un sujet d'une importance indiscutable, mais sans commune mesure avec le parrainage d'un candidat d'extrême-droite...
- Ce n'est pas en polémiquant sur les choix d'investissement que l'on peut justifier la signature du Maire et ce n'est pas non plus en donnant cette signature que le Maire va résoudre les problèmes d'accessibilité...
- Il est fallacieux d'opposer les actions "concrètes" aux "grandes idées". Une action politique locale efficace et éclairée repose sur les deux à la fois.

- Personne (sauf peut-être le Dr. Durel) n'a envisagé que les personnes qui ne partagent pas l'opinion dominante devraient quitter la commune...
- L'intervention passe du coq à l'âne, faisant l'amalgame entre le niveau national et le niveau local.
- Il y a également déplacement du problème et procès d'intention, car il n'a jamais été question de refaire une élection ...
- Le dérapage final incite à penser que l'intervenant attache peu d'importance au respect de ses interlocuteurs...

- Des membres du Collectif et des témoins extérieurs, présents à de précédentes réunions du Conseil Municipal ont en effet pu constater que des propos très excessifs avaient été tenus par certains conseillers de la majorité municipale et que l'ambiance des débats était souvent très tendue.

- Nous regrettons, qu'après une question d'une telle gravité, restée sans réponse satisfaisante, la minorité ait continué à participer aux débats de cette séance du Conseil Municipal, alors qu'elle aurait pu quitter symboliquement la salle en signe de protestation.

Incroyable :

Le 17 Mai, en fin de Conseil Municipal, le premier adjoint a lu un article de loi indiquant que le Maire pouvait retirer les délégations dont bénéficient les conseillers municipaux notamment auprès de la Communauté de Communes. Menace à peine voilée qui n'a pas échappé à la minorité, laquelle a vivement réagi à cette intimidation.

Les gens se sentent seuls parce qu'ils construisent des murs plutôt que des ponts

(Kathleen Norris)



**Un slogan sympa, entendu à Rennes, le 1er Mai
Couscous, Paella, Kouign Amann :
même combat !**

Tinténiac Pour Tous a fait déposer une gerbe le 8 Mai 2002 au pied du Monument aux Morts de Tinténiac.

Par cet acte symbolique, le Collectif entendait témoigner de sa profonde reconnaissance à tous ceux qui se sont battus dans le passé, pour défendre au sacrifice de leur vie les valeurs républicaines et pour lutter courageusement contre la barbarie totalitaire. Le Collectif tenait également à saluer la mémoire des victimes de la Déportation et à s'associer à tous ceux qui en perpétuent le souvenir, afin que de telles horreurs ne se reproduisent jamais.

... suite éditorial

Pour nous donner les moyens de notre action, nous avons donc créé le Collectif "Tinténiac Pour Tous" à la fin du mois d'avril, dont nous avons porté les couleurs à Rennes, le 1er Mai. Au-delà de ces actions immédiates, le Collectif veut faire vivre au quotidien la démocratie à Tinténiac et tenter de reconstruire ce qu'une "simple signature" a détruit. Il veut favoriser l'information et l'expression des citoyens de Tinténiac et des environs, au profit du plus grand nombre, pour que puisse rapidement être rétabli, le moment venu, un réel climat de transparence et de confiance dans la commune.

Humeur

Le Maire parrainerait soi-disant Le Pen pour " défendre la démocratie " et " combattre les idées " du Front National...

Pourtant, il n'a pas hésité, en ouverture du Conseil Municipal, à dénigrer ceux qui distribuent des tracts, à s'offusquer des manifestations, à tenter de discréditer ceux qui s'expriment publiquement et qui s'inquiètent des risques d'implantation et de contagion de ces mêmes idées, dans notre commune.

Alors, pourquoi tant de haine, contre ceux qui combattent le F-Haine ?

Il s'agit bien sûr d'un travail de longue haleine. Dans la pratique, des lettres d'informations, des réunions publiques, des activités culturelles, des manifestations seront nos principaux outils pour faire avancer ces idées. Les événements de ces derniers mois ont montré à quel point il est urgent que chacun réaffirme ses engagements citoyens. Si vous vous reconnaissez dans les valeurs que nous défendons, n'hésitez pas : rejoignez "**Tinténiac Pour Tous**".

Le saviez-vous ?

*Les réunions du Conseil Municipal sont publiques.
Toutefois, les personnes présentes ne peuvent pas intervenir pendant les débats et doivent demeurer silencieuses.*

Si vous voulez contribuer à notre publication, ou si vous voulez tout simplement nous écrire, c'est facile :

- par courrier : Tinténiac Pour Tous
BP. 1 – 35190 TINTENIAC.
- par e-mail : tinteniac-pour-tous@wanadoo.fr

**Ne laissez pas les autres
décider pour vous
VOTEZ aux législatives
du 9 et 16 Juin 2002**